



Comité Syndical
Pôle d'équilibre territorial et rural
Du Grand Avallonnais

Compte-rendu
du Comité Syndical du Pôle
Jeudi 16 avril 2015
Salle des fêtes de ST GERMAIN DES CHAMPS

Le 16 avril 2015 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de ST GERMAIN DES CHAMPS, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

11 Délégués titulaires présents : Claudie CHAMPEAUX, Xavier COURTOIS, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Nathalie LABOSSE, Jean-Claude LEMAIRE, Philippe LENOIR (arrivée à l'O.J N°3), Michel MILLET et Noëlle RAUSCENT.

3 Délégués titulaires excusés avant donné pouvoir de vote : Nathalie BAU a donné pouvoir à Danielle LOPES, Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Marcel GEORGES et Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Jean-Paul BUTTARD.

3 Délégués suppléants présents avant pouvoir de vote : Jean-Paul BUTTARD, Marcel GEORGES et Danielle LOPES.

2 Délégués titulaires absents : Alain CHAPLOT et Jenny HERAL.

Date de convocation	11 février 2015
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	0
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Nathalie LABOSSE.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués titulaires présents et présente les excuses susvisées. Le Président remercie la présence de Madame Corinne FABRE (Trésorier d'AVALLON) ainsi que Monsieur Michel MILLET (Maire de ST GERMAIN DES CHAMPS) pour l'accueil réservé au Comité Syndical du Pôle.

Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**

Le Président rappelle que les Comités Syndicaux du Pôle sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.

Le Président demande aux Délégués qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.

Le Président propose de retirer l'O.J N°3 dès lors que la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN n'a pas délibéré sur l'Appel à candidature au Programme Opérationnel plurirégional FEDER Massif Central (POMAC). **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

O.J N° 2 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Désignation d'un Délégué au Comité national d'action sociale (CNAS) : pour faire suite à la décision d'adhérer au Comité national d'action sociale (réf. : *Comité Syndical du Pôle du 18 février 2015*), le Président propose au Comité Syndical du Pôle de procéder à la désignation d'un Délégué pour siéger au Comité national d'action sociale.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DESIGNE Madame Claudie CHAMPEAUX comme Déléguée élue pour siéger au Comité national d'action sociale (CNAS).**

Le Président indique que les Agents du PETR du Grand Avallonnais ont désigné Madame Patricia GENTY pour les représenter au sein de cet organisme.

O.J N° 3 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1°) Validation du programme des orientations du Schéma de mobilité : pour faire suite à la phase de concertation relative à la définition des orientations du territoire en matière de mobilité, Julien LAVIE (Chargé de développement au PETR du Grand Avallonnais) expose la phase 2 de la mission « détermination des enjeux et de la stratégie territoriale en matière de mobilité ». Après quelques échanges sur les orientations préalables au plan d'actions final, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de valider la phase 2 de la mission telle qu'elle a été présentée.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VALIDE la phase 2 de la mission « détermination des enjeux et de la stratégie territoriale en matière de mobilité » telle qu'elle a été présentée.

2°) Attribution d'une subvention FEDER pour le Schéma de mobilité : sur la proposition de l'Etat dans le cadre du financement de l'étude relative au Schéma de mobilité et considérant la notification d'attribution d'une subvention de 10 000,00 euros au titre des crédits FEDER, soit 23,02% du montant total de 43 440,00 euros TTC de l'opération, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à signer la convention attributive de l'aide avec Monsieur le Préfet de l'Yonne. **Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer la convention attributive d'une subvention FEDER avec Monsieur le Préfet de l'Yonne selon les modalités susvisées.**

3°) Composition des instances de gouvernance du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de ce dossier, rappelle que la composition des instances de gouvernance du Schéma de Cohérence Territoriale n'a pas l'obligation d'être soumise à délibération. Pour autant, il propose l'organisation de la gouvernance comme suit :

a) **L'instance de décision :** le Comité Syndical du Pôle est l'instance décisionnelle qui rend les arbitrages politiques et valide juridiquement, conformément au Code de l'urbanisme, les différentes phases de la procédure. Il assure la coordination avec le Comité de Développement Territorial.

b) **Les commissions de travail :**

• L'Assemblée plénière :

○ Son rôle : l'Assemblée plénière est une instance partenariale de travail qui pré-valide les décisions du Comité Syndical du Pôle. Elle émet des avis techniques sur les orientations et elle propose les compléments à apporter à l'issue de chacune des phases.

○ Sa composition :

- le Bureau du Comité Syndical du Pôle,
- le Bureau du Conseil de Développement Territorial,
- la Commission SCoT du Comité Syndical du Pôle,
- les Commissions « Aménagement de l'espace » des Communautés de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN et du SEREIN,
- le Sous-préfet d'AVALLON,
- le Président du Conseil Régional de Bourgogne ou son représentant,
- le Président du Conseil Départemental de l'Yonne ou son représentant,
- les Maires ou leurs représentants de la Ville-centre (AVALLON) et des Bourgs-centres : CHATEL-CENSOIR, L'ISLE/SEREIN, NOYERS/SEREIN, QUARRE LES TOMBES et VEZELAY (*réf. : classement SRADDT du Conseil Régional de Bourgogne*),
- le Président du Parc Naturel Régional du Morvan ou son représentant,
- les Présidents des Chambres Consulaires ou leurs représentants,
- le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne (Assistance à maîtrise d'ouvrage) ou son représentant,
- le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne ou son représentant,
- les Représentants des territoires limitrophes,
- le Prestataire,
- l'équipe technique du PETR du Grand Avallonnais.

L'Assemblée plénière pourra décider, si elle l'estime nécessaire, d'approfondir tel ou tel sujet, de créer des commissions thématiques qui auront un rôle d'expertise et seront sources de propositions. Elle pourra également faire appel à des experts extérieurs pour des besoins ponctuels.

• Le Comité de suivi :

○ Son rôle : le Comité de suivi est une instance de réflexion, de débat. Son rôle est d'assurer le suivi technique de la mission et de préparer les différentes réunions de concertation et les décisions rendues par le Comité Syndical du Pôle. A ce titre, il fait régulièrement le point sur l'état d'avancement des travaux. Il est le partenaire privilégié du Prestataire pour assurer le bon déroulement de la procédure.

○ Sa composition :

- le Bureau du Comité Syndical du Pôle,
- le Bureau du Conseil de Développement Territorial,
- les Présidents des Commissions « Aménagement de l'espace » des Communautés de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN et du SEREIN,
- le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne (Assistance à maîtrise d'ouvrage) ou son représentant,
- le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne ou son représentant,
- le Directeur du Parc Naturel Régional du Morvan ou son représentant,
- le Prestataire,
- l'équipe technique du PETR du Grand Avallonnais.

Cette proposition de gouvernance du SCoT fera l'objet d'un nouvel échange lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical du Pôle.

- **La Commission SCoT** : Monsieur Didier IDES propose de constituer la Commission SCoT nécessaire à la validation du cahier des charges de la consultation et fait un appel à candidature.
 - **Son rôle** : dès sa finalisation, le cahier des charges sera envoyé à ladite commission par voie électronique. Les membres en prendront connaissance, pourront faire part de leurs remarques et proposer d'éventuels amendements.
 - **Sa composition** :
 - le Bureau du Comité Syndical du Pôle,
 - Messieurs Jean-Paul BUTTARD, Gérard DELORME, Christian GUYOT, Jean-Claude LEMAIRE et Michel MILLET.

O.J N° 4 : RESSOURCES HUMAINES

Autorisations d'absence : avec un avis favorable du Bureau Syndical et des Personnels de la collectivité le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour accepter la proposition des autorisations d'absence à accorder aux Agents lors d'évènements exceptionnels selon le tableau ci-dessous :

Proposition des autorisations d'absence

OBJET	Nombre de jours attribués
MARIAGE	
Agent	6
Enfant	3
Ascendant	2
DECES/OBSEQUES	
Conjoint	6
Enfant	6
Père/ Mère	3
Beau père / Belle Mère	3
Autre ascendant	1
MALADIE TRÈS GRAVE (sur prescription médicale)	
Conjoint	5
Enfant	5
Père/ Mère	3
Beau père / Belle Mère	2
Autre ascendant	1
Naissance / Adoption	4
Garde d'enfant Malade	Durée des obligations de service + 1j
Rentrée Scolaire	2 h
Concours / Examen en rapport avec l'Administration Locale	Jour de l'épreuve+ veille de l'épreuve
Don du Sang	1 h
Déménagement	2

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition des autorisations d'absence à accorder aux Agents lors d'événements exceptionnels.

O.J N° 5 : FINANCES

Décision modificative n° 2015-1 : considérant les décisions prises lors du dernier Comité Syndical du Pôle (*réf. : 18 février 2015*) d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne (C.A.U.E. de l'Yonne) et au Centre national d'action social (CNAS) et compte tenu des nouvelles recettes, avec un avis favorable du Bureau Syndical, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative 2015-1 telle qu'elle est présentée ci-dessous :

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
6478	Adhésion CNAS	990,00		5 agents X 197,89 euros
6188	Adhésion CAUE	4 211,00		28 073 habitants X 0,15 euros
7477	Subvention Feder		10 000,00	Schéma de Mobilité
7718	Produits exceptionnels		4 780,00	Salon Planète Habitat Energie 2014
Totaux	Décision modificative n°2015-1	5 201,00	14 780,00	
	Budget exécutoire voté le 18/2/2015	505 164,53	522 731,35	
	Budget exécutoire modifié	510 365,53	537 511,35	

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative 2015 – 1 telle qu'elle a été présentée.

O.J N° 7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Florence RÉBEILLÉ (Animatrice du Contrat local de santé) expose l'état d'avancement des actions mises en œuvre depuis le début de l'année 2015,
- ✓ A la demande de Monsieur Gérard DELORME, le Président explique que la pose des bornes interactives doit être réalisée prochainement,
- ✓ Dans le cadre de l'organisation des Assises des associations, le Président explique que la première réunion préalable d'information pour les associations, organisée à AVALLON, a réuni une trentaine de personnes et s'est bien déroulée,
- ✓ Répondant à une question de Monsieur Didier IDES, le Président explique qu'il est prévu deux parutions du journal « Territoire » en 2015 et qu'il sera probablement nécessaire d'externaliser la mise à jour du site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.